



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2025, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

no : 2026-01

Règlement modifiant le Règlement sur le coût du permis requis pour garder un animal

Yvon Potvin donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé le règlement Règlement modifiant le Règlement sur le coût du permis requis pour garder un animal

Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

Le règlement aura notamment pour objet :

D'ajuster les droits exigibles pour obtenir une licence pour un animal stérilisé ou non stérilisé;
De modifier les frais applicables aux permis pour la garde de poules pondeuses en milieu urbain;

De réviser les frais d'administration exigés lorsque des sommes demeurent dues en raison d'un renouvellement tardif ou d'une vente de licence;

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 8 décembre 2025.

 *Martine Lafond*
Signé le 2025-12-06 10:31:34 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2025.

 *Martine Lafond*
Signé le 2025-12-06 10:31:36 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière